

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

16-5

Vendredi 30 septembre 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 30 septembre 2016 à 19 H.
Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, M. D. JEAN, Adjoint, Mmes et MM. JP. BARON, C. LAITHIER, F. PUPPINI, S. PETITDEMANGE, L. RENAUD et K. SCHOUACKER, Conseillers Municipaux.
Absents excusés: Mmes et MM. C. CHEVALIER, P. COUPEAU, E. ECHANTILLAC et D. GARNIER qui ont donné procuration respectivement à S. BOCHET, D. JEAN, K. SCHOUACKER, et F. PUPPINI ainsi que P. GUILLOT et A. ORTOLLAND.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.
La séance est déclarée ouverte à 19 H; S. PETITDEMANGE est élu secrétaire de séance.

M le Maire fait lecture à l'Assemblée du courrier de démission de M. F. NERI du 20.09.2016, transmis en Préfecture.

1A - VOIRIES COMMUNALES - TRAVAUX 2017 - Demande de financement au Département de la Savoie.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal adopte le projet de travaux à réaliser sur les voiries communales en 2017, notamment la VC n° 202 dite «chemin de Fonet à La Bas», au coût total estimatif de 25564,00 € HT et sollicite l'aide financière du Département de la Savoie.
Décision prise à l'unanimité.

1B - ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2017 - Demande de financement au Département de la Savoie.

Sur exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal adopte le projet pour l'aménagement de l'éclairage public du Chef Lieu, au coût total estimatif de 79890 € HT et sollicite l'aide financière du Département de la Savoie.

Décision prise à l'unanimité.

1C - AMENAGEMENT PIETONNIER SORTIE EST DU CHEF-LIEU - TRAVAUX 2017 - Demande de financement au Département de la Savoie.

Sur exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal adopte le projet pour l'aménagement d'un chemin piétonnier à la sortie est du Chef Lieu, au coût total estimatif de 21768,30 € HT et sollicite l'aide financière du Département de la Savoie.

Décision prise à l'unanimité.

2 - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - Approbation du bail à signer avec l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI ».

Sur exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal adopte le projet de bail, établi par l'Office Notarial CAMOZ de Chambéry (Savoie), à signer avec l'association « Histoires de MAMAMOUKI », gestionnaire de la Maison d'Assistantes Maternelles « MAMAMOUKI », représentée par Mme LABEYE Julie, demeurant à LA RAVOIRE (Savoie) 146 rue de Bel Air. Il porte sur l'ensemble immobilier situé à Curienne, « Le Boyat », cadastré B914.

Le bail est à conclure pour une durée de 3 années, débutant au 05.10.2016 pour prendre fin au 04.10.2019. Le loyer mensuel est de 500,00 € HT. Les frais afférents à la constitution du bail seront à la charge du loueur. Un dépôt de garantie représentant deux termes de loyer en principal sera exigé du preneur.

Décision prise à l'unanimité.

3 - MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - Subvention exceptionnelle d'ouverture à l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI ».

M. le Maire expose que l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI », gestionnaire de la Maison d'Assistantes Maternelles « MAMAMOUKI », doit assumer des charges exceptionnelles pour la mise en route de son activité : achat de matériel et d'équipement, travaux d'aménagement intérieur et plein de la cuve à fuel, pour un total de 7098 €.

Sur sa proposition, l'Assemblée décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'ouverture à l'association d'assistantes maternelles « Histoires de MAMAMOUKI » d'un montant de 2366 €.

Décision prise à l'unanimité.

4 - SICSAL - Approbation des modifications apportées aux statuts.

(annule et remplace le DCM n° 16/4.2)

M. le Maire présente à l'Assemblée la modification apportée aux statuts du SICSAL, approuvée par la délibération du conseil syndical du SICSAL en date du 19 juillet 2016, et précisant les champs de compétence du syndicat, notamment dans le domaine de l'animation enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à apporter aux statuts du syndicat :

Mentions actuelles : * Contrat cantonal jeunesse * Animation enfance.

Nouvelles mentions : * Création, organisation et gestion des équipements d'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans sur le temps extrascolaire et le mercredi en temps périscolaire.* Développement,

accompagnement et mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse impulsées dans le cadre de contrats
partenariaux (contrat enfance-jeunesse, contrats territoriaux ...).
Décision prise à la majorité (10 pour). (Abstentions de E. GARNIER et F. PUPPINI).

5 - QUESTIONS DIVERSES:

Pour le remplacement de M. NERI, le Conseil Municipal désigne M. Christian CHEVALIER en qualité de
délégué titulaire, et M. A. ORTOLLAND en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune au
sein du Conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de Chambéry métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,
S. BOCHET.



Le Secrétaire de séance,
S. PETITDEMANGE.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes.